Billets d'Afrique Numéro 105 Juillet-Août 2002

Présidents en Françafrique

Le peuple français a eu ce qu'il voulait – un Jacques Chirac en monarque élyséen, sans contre-pouvoir institutionnel – et les peuples africains ce qu'ils ne veulent plus, le parrain des potentats françafricains. Champagne dans les palais ! La perspective d'un nouveau bail complice a réjoui les Bongo, Sassou Nguesso, Déby, Biya, Eyadema, Compaoré, Ould Taya, Obiang Nguema, Guelleh, Ben Ali, Mohamed VI, etc. sans oublier les généraux algériens, ni les présidents élus qui ne cachent plus leur inféodation, tels Laurent Gbagbo ou Abdoulaye Wade.

Tandis qu'en plusieurs de leurs pays se déroulaient ou se fourbissaient de nouveaux scrutins truqués, une partie de ces féodaux étaient mobilisés pour tenter de sauver l'un des leurs, l'amiral malgache Didier Ratsiraka, mis à mal par le suffrage universel. Le nouveau ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin, a joué les rabatteurs. Il a commencé par aller flatter et conforter la prééminence d'Omar Bongo. Wade, médiateur du conflit malgache, a été convoqué à Libreville pour passer la main à plus riche que lui. Dans l'euphorie des victoires footballistiques sénégalaises, le camouflet est passé quasi inaperçu.

Mais les Malgaches n'entendent pas, eux, se faire voler la victoire acquise dans les urnes. Jacques Chirac a eu beau convoquer les Eyadema et Sassou Nguesso pour leur donner des leçons de démocratie et de paix civile, l'armée qui a rallié le président de leur choix, Marc Ravalomanana, a brisé le blocus affameur qu'avait installé l'amiral – saboteur de son propre pays, après l'avoir si longtemps pillé.

Aux abois, l'ex-dictateur a multiplié les fautes : il s'est enfui en France avec sa famille proche, décourageant ses sbires. Il y a consulté de vieux réseaux françafricains, qui lui ont recruté une douzaine de mercenaires, conduits par un Garibaldi aux antipodes de son illustre homonyme.

S'en est suivi un épisode rocambolesque mais riche d'enseignement. Il faut se souvenir que de 1993 à l'été 1995, Alain Juppé, aujourd'hui influentissime, et son bras droit Dominique de Villepin, avaient eu de vifs démêlés avec ces vieux réseaux : ils visaient et visent, semble-t-il, un néocolonialisme moins caricatural. En première ligne aujourd'hui, de Villepin ne pouvait ignorer le départ en avion privé d'une expédition mercenaire depuis un aéroport parisien (Le Bourget). Comme en 1995 avec l'équipée de Denard aux Comores, Paris a fait mine de découvrir après coup l'équipée et de s'en indigner, visant à défaut de mieux un bénéfice d'image : Madagascar est quand même un plus gros morceau que les Comores et, dans un contexte de débandade ratsirakiste, l'affaire allait à la catastrophe.

L'on a ainsi donné à peu de frais un signe de modernité, mais sans vraiment s'attaquer aux "principes" : les mercenaires décriés ont pu rentrer en toute impunité, à Lyon-Satolas ; réuni à Addis-Abeba par l'OUA, un aréopage de présidents, la plupart faussement élus, a confirmé la règle selon laquelle c'est le régime en place qui est l'arbitre des scrutins... Pour l'avoir enfreinte, Marc Ravalomanana, qui a misé sur le suffrage populaire, est mis sur le même pied que Didier Ratsiraka, dynamiteur de ponts et recruteur de mercenaires. L'OUA réclame un nouveau scrutin pour les départager...

Jamais elle ne s'était affichée à ce point comme un syndicat d'antidémocrates. Avec des conséquences très lourdes pour le peuple malgache : en ne reconnaissant pas le pouvoir de Ravalomanana, l'OUA compromet l'urgent besoin d'un soutien international à un pays ruiné par les menées criminelles de son ancien dictateur ; et elle avalise d'autres folies mercenaires.

Le chef de l'expédition avortée, Marc Garibaldi, a sévi au Congo-Brazzaville au service de Denis Sassou Nguesso, dans un contexte de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité. C'était l'opération mercenaire "Hadès" (le dieu de l'enfer). Au Congo-B, chez l'ami Sassou, les crimes contre l'humanité ont repris ce printemps. Dans un noir silence.

SALVES

Enjeux malgaches

Tant de choses se jouent dans la « révolution démocratique » malgache (y compris les risques de dérapages propres à toute révolution) qu'il est impossible d'en rendre compte en ces *Billets*. Pour repérer les biais récurrents des médias parisiens, l'on peut surfer sur les sites des journaux malgaches (tels *La Tribune* ou *Midi-Madagascar*), consulter, sur le site du *Journal de l'Île de la Réunion*, les enquêtes acérées d'un Guilhem Beauquier, et s'informer auprès des Malgaches expatriés.

Comme tout cela ne suffit pas, une délégation d'associations françaises va se rendre sur place à partir de fin juin, pour écouter, exprimer sa solidarité et son espoir en ce temps de crise. Cette délégation civique comprendra la *Fédération internationale des droits de l'homme*, le *Cédétim* et la *Cimade*, représentant le collectif des ONG de développement (le CRID), et *Survie* (soutenue par *Agir ici*).

Depuis un moment, la plupart des ONG françaises militent pour la reconnaissance du Président choisi par les Malgaches (non pour ce Président en tant que tel, mais pour le respect de l'alternance démocratique voulue par la population, contre un pouvoir en voie de gangstérisation).

L'idée de cette mission citoyenne, clairement démarquée des manœuvres françafricaines, a germé le 22 mai. Le 29, le producteur Charles Gassot lançait dans les médias, à grand renfort de publicités payantes, un « *Appel pour Madagascar* » et le projet d'une « *délégation* » de « *citoyens* ». Gassot est associé à TF1, dont l'état-major appartient à la très françafricaine GLNF (Grande Loge Nationale Française). Ce tandem, l'un des principaux pôles financiers du cinéma français, dispose d'un sacré carnet d'adresses. Gassot a réuni en 48 heures les signatures de 82 stars, tout le gotha du show-biz hexagonal. Parmi eux, le voltigeur de TF1 Nicolas Hulot, proche de Chirac et de Ratsiraka (proche lui-même de la GLNF). À Madagascar, c'est un ami de Sophie Ratsiraka (la dauphine) qui devait coordonner la logistique de la délégation.

L'on comprend que les stars (certaines plutôt à gauche) aient signé sans broncher un appel apparemment humanitaire. Sauf qu'il appelait aussi à soutenir comme « une dernière chance » le processus dit « de Dakar » – cette médiation « africaine » sous tutelle élyséenne dont l'objectif est de neutraliser l'irruption de la démocratie à Madagascar 1. Un journaliste branché, Clément-Marie Vadrot, donnait dès le lendemain dans Le Journal du Dimanche (du chiraquien Lagardère) le mode d'emploi de cet appel. La formidable mobilisation démocratique malgache est ravalée à une « querelle de chefs »...

Bref, une belle opération de communication politique et de manipulation des artistes. Typique peut-être des méthodes à venir.

1. La rencontre de Dakar II, la « dernière chance » selon Gassot, ambitionnait de reconnaître deux co-présidents – le pot de terre et le pot de fer. Le second, Ratsiraka, disposait alors des troupes d'élite, de l'armement lourd, d'un blocus du pays et de l'appui de Paris.

Le blocus disloqué

L'efficacité de cette campagne aura été compromise par le succès du processus de ralliement mené par Ravalomanana et ses partisans. Ayant peu à peu rassemblé l'essentiel des forces politiques et sociales, et 85 % de l'armée, ils ont pu briser le blocus qui affamait la capitale et ruinait l'économie du pays. Les commandos et milices ratsirakistes ne contrôlaient plus, le 20 juin, que moins d'un tiers des côtes, au lieu de la totalité un mois plus tôt.

Mais ce long blocus a fait très mal, et la victoire politico-militaire sera difficile à gérer. D'une part, on l'a dit, l'Élysée et le syndicat des démocratophobes africains refuse à Marc Ravalomanana la reconnaissance internationale dont il a besoin. Les avoirs extérieurs du pays sont bloqués, comme l'aide financière indispensable au redémarrage de l'économie.

D'autre part, se sont glissés inévitablement dans le sillage de Ravalomanana des éléments corrompus, ou plus dangereux encore. L'on peut "comprendre" que la reprise du port de Mahajanga se soit accompagnée de pulsions vengeresses contre les commerçants accusés d'avoir financé les milices ratsirakistes. Encore eût-il fallu que le discours officiel s'en désolidarise.

Plus inquiétant, le vieux "sage" Venance Raharimanana – dont le fils Jean-Luc, écrivain réputé, est à la pointe du combat pour la démocratie – a été emmené de Mahajanga à Antananarivo, au ministère de la Défense, et y a été torturé. Il a payé là, peut-être, un vieil antagonisme avec Pierre Tsiranana, fils du premier Président malgache et nouveau gouverneur de la province de Mahajanga – l'un de ces ralliés contestables. Et bien sûr, chez les militaires, les services de renseignement, les policiers et les magistrats qui ont fait massivement allégeance à Ravalomanana, beaucoup restent marqués par trois décennies de mœurs ratsirakistes (à part un bref intermède). Ceux-là maltraitent ou réclament des pots-de-vin comme avant.

Marc Ravalomanana a été élu parce qu'il incarnait l'espoir d'autres règles du jeu. S'il ne les rappelle pas fermement, il décevra rapidement ses électeurs. Inquiète du précédent malgache, la Françafrique verrait là une magnifique occasion de rééditer le coup de 1996 au Niger : imposer un militaire d'allure bonhomme face à une démocratie déficiente. Le scénario est si tentant que l'on peut craindre des bavures calculées. Des émeutes de la faim peuvent être attisées, puis brutalement réprimées...

Ravalomanana est aussi menacé par les manœuvres de déstabilisation et de discrédit initiées par Paris que le président vénézuélien Chavez par celles de Washington. Si le second y a jusqu'ici survécu (de justesse), c'est qu'il a su conserver l'adhésion de ses électeurs.

Le Pool martvrisé

De la région congolaise du Pool livrée au nettoyage ethnique (en sa partie nord-ouest), les premiers témoignages d'Occidentaux nous sont parvenus, après deux mois de bouclage. Nous avions raison de supposer l'horreur : il s'est agi d'une récidive, à une échelle plus réduite, des crimes contre l'humanité de 1999 : viols collectifs systématiques, massacres de jeunes gens ¹, attaques de populations civiles par des hélicoptères de combat. Les Laris, ethnie ciblée, ne pouvaient plus que fuir dans la forêt, y affronter la faim et les maladies. En dépit des prudences institutionnelles, tout cela finit par transparaître jusque dans les rapports de l'ONU. Ou dans les propos de Mary Robinson, Haut-Commissaire aux droits de l'homme (AFP, 28/05/2002).

En même temps, le caractère manipulatoire de cette "guerre civile" contre les rebelles "Ninjas" ne cesse de s'affirmer. Assiégés, puis écrasés ou dispersés par des forces infiniment supérieures, les jeunes disciples dépenaillés du chef Ntoumi se retrouvent mi-juin, selon le discours officiel, en train d'attaquer à l'arme lourde l'aéroport et un quartier de Brazzaville. Tous les connaisseurs nous le disent : c'est strictement impossible. Il s'agit donc bien de luttes de clans entre Sassou et des alliés récalcitrants, ou des féaux insatisfaits de leurs récompenses.

« Il n'y a pas de guerre dans le Pool », assure d'ailleurs Sassou, malgré 50 000 fugitifs! Comme il faut bien accuser quelqu'un, il s'en prend aux médias « qui mettent de l'huile sur le feu » en parlant de guerre dans cette région. De la part d'un pyromane... Pourtant, les principales agences de presse occidentales, de mêmes nationalités que les majors pétrolières, font tout ce qu'elles peuvent pour légitimer le règne sassouiste et minimiser ses crimes –que la presse parisienne noie volontiers dans une criminalité indifférenciée: « De part et d'autre, on tue, on viole, on rançonne » (Libération, 19/06/2002).

1. Dans une courageuse enquête sur la disparition et l'exécution de 26 jeunes à Kinkala, chef-lieu du Pool, L'Observateur (Brazzaville, 16/05/2002) cite un officier congolais : « On ne doit pas se tromper d'ennemi. Il faut bien qu'il y ait des gars pour faire la sale besogne du Pool. »

Impunité menacée ?

Les responsables du régime de Brazzaville voient se fissurer leur impunité, grâce aux témoignages courageux de survivants des massacres de 1999 et de parents de disparus, épaulés par des associations congolaises et françaises : la Fédération congolaise de la diaspora, l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), Survie, la Ligue des droits de l'homme (LDH) et, surtout, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH). La FIDH, la LDH et l'OCDH ont porté plainte pour crimes contre l'humanité contre Denis Sassou Nguesso et trois de ses acolytes : les généraux Pierre Oba, Blaise Adoua et **Norbert Dabira**. Lequel a été arrêté fin mai dans sa villa en région parisienne.

Celui qui se présentait lui-même comme le chef des milices sassouistes "cobras" a subi une longue garde à vue. Il en est ressorti libre grâce à l'intervention de son avocat, Jacques Vergès : celui-ci a garanti que son client se rendrait à la convocation du juge, le 19 juin. Le général n'est pas venu, prétextant que l'aéroport de Brazzaville était fermé. Il ne l'était plus. Mais beaucoup attendent les mesures de clémence de la Chiraquie, ou comptent sur sa capacité à entraver la justice.

Trois siècles en arrière

L'information selon laquelle un mariage serait envisagé entre Joseph Kabila et Sandrine Sassou Nguesso, une des filles de Denis (*La Lettre du Continent*, 06/06/2002), ne serait pas sans fondement, selon une autre source. Le monarque de Brazzaville est déjà le beau-père d'Omar Bongo. S'il récidivait avec Kabila, cela confirmerait l'inclusion du Congo-K dans la géopolitique françafricaine, et une conception de l'assujettissement des peuples africains qui rappelle l'Europe de l'Ancien Régime.

Coulage transnational

Deux officines américaines avaient racheté des créances privées sur le **Congo-B** et fait bloquer les comptes de la Socotram, qui perçoit les taxes maritimes. Elles arguaient que cette société, collectrice d'impôts et dirigée par Willy Nguesso (un neveu du Président), était une émanation de l'État congolais. Les avocats de la Socotram ont montré qu'elle était détenue à 55 % par une société du Liechtenstein, Shipping and Trading, derrière laquelle se cachaient **Elf** et **Bolloré**. Les créanciers bloqueurs ont été condamnés, puisque « *les intérêts privés français étaient dominants* »... (*La Lettre du Continent*, 06/06/2002). On est ravi d'apprendre d'une cour d'appel cette description du fonctionnement réel de l'État congolais.

Dans l'autre Congo

La chronique est de plus en plus affligeante dans le grand Congo. La paix s'éloigne, les pillages s'amplifient, les viols et massacres aussi. Un nouveau rapport intérimaire de l'ONU, qui ne cite pas de nom, épingle tous les belligérants (tout en visant plus spécialement les armées ougandaise et rwandaise). De manière sibylline, le groupe d'experts parle d'un « réseau de criminalité organisé qui s'est occupé de l'extraction des ressources congolaises » et de leur exportation, parallèlement à « l'importation d'armes dans le pays » (RFI, 31/05/2002). Cette guerre a bien une dimension mafieuse.

Le massacre en mai de près de deux cents personnes à Kisangani, lors d'une "révolte" douteuse matée par les rebelles du RCD (soutenus par le Rwanda), est un crime de guerre sur lequel l'ONU vient de déclencher une enquête ¹. Elle est d'autant plus nécessaire que les 500 Casques bleus présents à Kisangani n'ont pas levé le petit doigt.

C'est par contre le silence sur les massacres, considérables (plusieurs milliers de victimes ?), produits dans le nord-est par un conflit "ethnique" entre Hemas et Lendus. Un conflit sans cesse ravivé. Par qui et pourquoi ?

Cette région proche de l'Ouganda recèle des hydrocarbures. Une vaste concession vient d'être accordée par Joseph Kabila, proche de Paris, à la firme Heritage Oil, liée à une nébuleuse mercenaire (Executive Outcomes, puis Sandline) proche des Services britanniques (*Die Tageszeitung*, 18/06/2002). Ce jeu à plusieurs bandes, dont les tenants et aboutissants sont difficiles à discerner, entretient le désastre. L'on se souvient que le gouvernement travailliste a récemment réduit son hostilité au mercenariat.

D'autres atrocités sont à redouter dans la guerre à huis clos qui oppose les Banyamulenge (des Tutsis depuis longtemps établis au Congo) à l'armée rwandaise. Les premiers accusent le régime de Kigali de les instrumentaliser. Ce dernier n'a pas trouvé d'autre réponse que celle qui lui est coutumière : mater les récalcitrants.

D'autres combats perdurent un peu partout dans l'Est du Congo. Un récent rapport d'*Human Rights Watch* dénonce l'utilisation de plus en plus courante, par la plupart des armées et milices en présence, du viol comme arme ou châtiment. Là aussi, on oscille entre crime de guerre et crime contre l'humanité.

Le début de la compétence de la Cour pénale internationale, au 1^{er} juillet, freinera peut-être ces dérives insoutenables. Si l'on ne veut pas laisser impunis les responsables des crimes majeurs commis au Congo-K avant cette date, il est encore possible d'élargir à ce pays, entre 1994 et 2002, la compétence du Tribunal pénal d'Arusha.

1. Naturellement, la presse française et le Quai d'Orsay évoquent bien davantage les massacres où sont impliqués le Rwanda et ses alliés que ceux de la Françafrique.

Remise de la dette : quelle dette ?

Des spécialistes de la finance parallèle internationale, genre Nadhmi Auchi, réclament à l'État camerounais le règlement de billets à ordre aussi suspects que grassouillets (de 40 à 67 millions de dollars) (*La Lettre du Continent*, 06/06/2002). Leurs actions en justice illustrent à quel point la dette de ce pays est tissée d'escroqueries.

Du coup, les banques occidentales créancières du **Cameroun**, emmenées par le Crédit Lyonnais, ont décidé le 24 mai d'abandonner leurs créances sur Yaoundé. Avant que l'on y regarde de trop près. Les 900 millions d'euros de pertes seront compensés par le relèvement des « frais » imputés aux clients ordinaires. La Banque mondiale quêtera cependant auprès de la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, etc. un petit dédommagement de 43,5 millions d'euros pour ces banques nécessiteuses.

Le président Paul Biya, à l'origine de leurs "déboires", reste très soutenu par la France. Pour ses achats d'armes, il bénéficie en son palais d'un conseiller très haut gradé: le général d'armée Raymond Germanos, ex-inspecteur général des Armées (*LdC*, 23/05/2002). Et comme d'habitude, Paris fermera les yeux sur la parodie d'élections législatives du 23 juin : avec une décennie de pratique, le régime camerounais est devenu l'un des meilleurs spécialistes de la fraude en Afrique. Il y a comme une synergie entre le trucage des scrutins et celui de la dette.

Des bulletins bien Conté

Une semaine plus tard, le 30 juin, ce sera au tour du dictateur **guinéen** Lansana Conté d'organiser une parodie d'élections législatives. L'Union européenne a même refusé de les financer : une mesure d'exception !

Les États-Unis sont plus indulgents. Ils arment et instruisent les troupes d'élite guinéennes, qui aident à leur tour des rebelles libériens à tenter de chasser le *warlord* régional, Charles Taylor. Un « terroriste » originel, celui-là. Mais ce n'est pas une raison pour renforcer la capacité de répression du tyran de Conakry, et de ses commandos monoethniques.

Publicité de l'argent public

La campagne de *Global Witness* sur les revenus du pétrole fait tache d'huile. Les principales ONG britanniques viennent de lancer un « Appel pour la publication intégrale des **revenus** versés à tous les gouvernements nationaux par les compagnies transnationales d'exploitation des **ressources naturelles**, ainsi que leurs filiales et associés nationaux » ¹.

Cette revendication a l'air évidente (la publicité des fonds publics), mais elle a déjà semé une sacrée zizanie parmi les compagnies pétrolières et rendu furieux le gouvernement angolais, débusqué de son maquis financier². Survie a signé cet appel, qui vise à préserver aussi bien le financement des biens publics que les fondements de la démocratie : le vote et le contrôle des budgets publics furent en effet au fondement de l'institution parlementaire.

Ajoutons que le Parlement suisse, saisi d'un frémissement éthique, a voté une motion visant à geler l'argent sale déposé par les dictateurs dans les banques helvétiques. Un exemple à suivre par la nouvelle Assemblée nationale française.

- 1. En phase de repentance, l'ex-spéculateur international George Soros soutient financièrement cette campagne. Un grand patron de la City (premier paradis fiscal au monde) trouve « ce type [...] infréquentable » (Le Monde, 16/06/2002).
- 2. Alors qu'il a avec son clan détourné au moins 1 milliard de dollars en 2001, le président Dos Santos a « appelé à la rescousse la France et l'Union européenne pour enrayer la famine qui menace un demi-million d'Angolais » (AP, 23/05/2002). Rappelons que son régime est largement responsable de cette famine, ayant déporté et parqué une partie de la population « dans des sites sans moyens de subsistance, pour priver la guérilla de son vivier » (Le Monde, 18/05/2002). Ce n'est pas pour autant, bien sûr, qu'il faudrait laisser ces affamés sans secours.

Abattage à Bata

La **Guinée équatoriale** est le plus gros producteur africain d'or noir par habitant (ils sont 400 000). La dictature y est aussi brute que le pétrole. Le dictateur, Teodoro Obiang Nguema, est choyé par Washington et Paris, barils obligent. Même si les compagnies pétrolières publiaient les énormes bakchichs qu'elles lui servent, il n'y aurait guère d'opposition en mesure de réclamer des comptes. Le régime a lancé un méga-procès contre tout ce qui bougeait une oreille, civils ou militaires : douze douzaines d'accusés, 68 condamnés (de 6 à 20 ans de prison). Souvent après avoir été torturés. Le Parlement européen a protesté. On n'a guère entendu le Quai d'Orsay.

Mauritanie: nouvelle plainte

Le régime Ould Taya, auteur de crimes contre l'humanité en 1989-1990 et familier de la torture, a jusqu'ici échappé aux poursuites judiciaires. L'on se souvient que le capitaine Ely Ould Dah, inculpé à Montpellier, avait pu s'enfuir avec des complicités françaises.

Il sera cette fois plus difficile de fermer les yeux : la police mauritanienne a torturé en avril 2002 un ressortissant français, Mohamed Baba Ould Saïd, qui voyageait dans son pays d'origine. Il a porté plainte à Clermont-Ferrand, le 3 juin, avec l'aide de la FIDH. Cette plainte vise nommément les plus hautes autorités policières de Nouakchott. La liste s'agrandit peu à peu de ces Françafricains zélés qui ne vont plus pouvoir venir jouir tranquillement en métropole des fruits de leur « travail ».

Ben Ali oui oui

Contraints et forcés, les **Tunisiens** ont dû plébisciter le 26 mai Zine Ben Ali, ouvrant la porte à une présidence à vie. Le début de sa carrière est à lui seul tout un programme : une école française d'officiers (comme tant de dictateurs françafricains), en 1956 ; puis un stage de quelques mois dans une école US de renseignement, et la direction de la Sécurité militaire. Bref, une super-barbouze, un « *flic dans l'âme* ». Voilà comment la Tunisie est devenue le meilleur élève de la « nouvelle guerre froide ». Avec « un quadrillage de la population porté à un degré inégalé » (*Le Monde*, 25/05/2002). Toute ressemblance avec le Gabon, le Tchad ou Djibouti n'est que pure coïncidence.

Un bout de mafia russe

Jusqu'ici, la mafia russe évoluait très sereinement en France. Et le FBI n'avait pas donné suite aux gigantesques détournements commis au détriment du FMI – entre la Bank of New York, la blanchisserie "Angolagate" et la banque russe Menatep. Soudain, le 10 juin, les polices européennes ont arrêté une cinquantaine de mafieux présumés. La richesse ostentatoire de plusieurs d'entre eux les avait fait repérer de longue date : ils avaient installé leurs sociétés sur les Champs-Élysées, roulaient en voitures de sport et exhibaient des toiles de maître...

Selon une source judiciaire, ce « coup de pied dans la fourmilière de la mafia russe » est destiné à lui faire « comprendre aujourd'hui que l'argent du crime organisé n'est pas le bienvenu chez nous. » L'était-il hier ? L'est-il ailleurs ?

Si le juge Thierry Pons voulait et pouvait élargir son enquête, il déboucherait probablement sur un pan de la Françafrique (pétrole et trafics d'armes). Les "hommes d'affaires" moscovites s'abritaient d'ailleurs derrière des ressortissants français, béninois et ivoirien (*Le Parisien*, 11/06/2002 et *Le Figaro*, 12/06/2002).

Mais il ne s'agit quand même pas, comme pour l'Angolagate, de remonter jusqu'aux principaux dirigeants de la planète! En Russie, on s'arrête à un très proche de Poutine, le banquier Sergueï Pougatchev (*Le Monde*, 18/06/2002).

Un bout de mafia française

Dans l'affaire Elf, qui est d'abord une affaire **Thomson** (les ventes de frégates à Taiwan), les juges Dominique de Talancé et Renaud Van Ruymbeke n'enquêtent plus seulement sur d'énormes rétro-commissions (de l'ordre de 750 millions €), mais sur des morts d'hommes. Elles passent d'autant plus difficilement que l'une des victimes, Thierry Imbot, est le fils d'un ancien patron de la DGSE. Les 5 Français qui ont participé aux négociations sont décédés − dont deux défenestrés. Cela méritait bien une petite enquête... Rappelons que Thierry Imbot a travaillé pour Pierre Falcone et Denis Sassou Nguesso (cf. *Billets* n° 89).

Son père, René, a « révélé au juge les confessions de son fils sur les "fortunes" qui auraient été faites en France, grâce aux commissions occultes en marge de la vente des frégates. » (Le Parisien, 19/06/2002). S'agissant d'entreprises publiques et, pour

partie, d'argent public, l'opinion publique n'a-t-elle pas droit, elle aussi, de connaître les bénéficiaires de ces fortunes homicides ?

Juges et avocats

Parmi les députés battus le 16 juin, il y a plusieurs de ceux qui ont pris des positions courageuses contre la criminalité pétrolière et financière, ou pour la Cour pénale internationale : Marie-Hélène Aubert, Pierre Brana, Vincent Peillon. Les électeurs n'ont pas perçu ce courage, et le lobby des chasseurs les avait pris pour cibles...

Arnaud Montebourg, par contre, a gagné son duel contre **Francis Szpiner**, avocat de l'Élysée et d'une partie de la Françafrique. Il défend entre autres Alain Romani : ce proche du président **djiboutien** Guelleh a été désigné par un témoin comme l'un des auteurs de l'assassinat du juge Bernard Borrel. Présumé innocent, il est un jour interviewé sur RFI par Gilles Perez. Il lui demande en substance :

- « Qui s'occupe du dossier [Borrel] ? Marie-Paule Moracchini.
- Ah! C'est Marie-Paule!, se réjouit Romani. Et il s'empresse d'aller la voir, avec M^e Szpiner. Ils sont reçus sans problème. Et sans conséquence.

Dans son rapport 2001 sur le terrorisme, le département d'État américain félicite Djibouti d'avoir tout de suite « accordé un soutien ferme et constant à la coalition mondiale sous la houlette des États-Unis » (La Lettre du Continent, 06/06/2002). Qu'importe dès lors le caractère mafieux du régime.

Le très coopérant Wiltzer

Selon *Libération* (19/06/2002), l'attribution à Pierre-André Wiltzer du portefeuille de la **Coopération** compenserait la rétrocession au nouveau parti présidentiel, l'UMP, de la cagnotte des Adhérents directs de l'UDF (que préside Wiltzer) : environ 5 millions d'euros. Soit. Mais l'on aurait pu nommer ce Wiltzer ailleurs qu'à la Coopération. Et y loger un dinosaure de la Françafrique. Un signe de plus du manque de sympathie du ministre de tutelle, Dominique de Villepin, pour les réseaux foccartiens ?

Bons points

- Durant deux jours, le Conseil de sécurité de l'**ONU** a débattu d'un rapport, d'initiative canadienne, visant à déminer la question du « *droit d'ingérence* ». Il est proposé de le remplacer par une notion plus acceptable : la « *responsabilité de protéger* ». Un « seuil de la juste cause » pourrait légitimer une intervention militaire internationale : « des pertes considérables en vies humaines, effectives ou présumées » ou « un nettoyage ethnique à grande échelle, effectif ou présumé, qu'il soit accompli par l'assassinat, l'expulsion forcée, la terreur ou le viol ».

Aucune décision n'a été prise, mais le seul fait que ce débat ait pu avoir lieu est considéré comme « inespéré ». Pour le reste, Kofi Annan compte sur « l'indignation de toute la société civile pour obliger les quelques pays qui sont en mesure de la faire à intervenir pour sauver des vies » (Le Monde, 02/06/2002). Il serait souhaitable que la société civile se mobilise pour obtenir, en réaction aux crimes contre l'humanité, un mode de déclenchement moins aléatoire...

- Les **États-Unis**, on le sait, multiplient les tentatives de sabotage de la Cour pénale internationale (**CPI**). Parmi quantité d'autres manœuvres, ils ont tenté de faire passer au Conseil de sécurité une résolution exonérant de la CPI les Casques bleus engagés à Timor-Est. L'ambassadeur US à l'ONU, John Negroponte, a été rembarré par son homologue français Jean-David Levitte (*The Washington Times*, 18/06/2002). Excédés par le forcing américain, les Européens font pour le moment front commun dans la défense de la CPI. Pourvu que ça dure...
- Florence Beaugé, déjà auteur d'un article remarquable sur les viols systématiques commis par les tortionnaires français durant la guerre d'Algérie (Billets n° 97), a recueilli pour Le Monde (04/06/2002) les témoignages de 4 Algériens torturés en 1957 par **Jean-Marie Le Pen**. Il actionnait l'interrupteur d'électricité et commandait aux exécutants. De quoi faire hésiter quelques électeurs français. C'est d'ailleurs ce qui a ému l'intéressé : « Cela ne vaut pas un pet de lapin, et en période électorale tout cela est d'un goût douteux. »

Fausses notes

- La **Suisse** n'a rien trouvé de mieux que de laisser sans affectation l'un des plus remarquables magistrats européens, l'exprocureur de Genève **Bernard Bertossa**. Avec quelques "idéalistes" du même acabit, il est un de ceux qui ont fait le plus progresser, en Europe, la conscience du danger représenté par la croissance exponentielle de la criminalité financière transnationale. Pour la droite et la finance genevoises, « *la parenthèse Bertossa est finie* » (*Le Canard enchaîné*, 29/05/2002). Et pour les biens publics de l'humanité, assaillis par cette criminalité ?
- L'armée burundaise a toujours eu des attaches françafricaines. Pour la ratification par le **Burundi** du statut de la Cour pénale internationale, elle a préconisé le recours à l'article 124 (excluant pour 7 ans l'inculpation pour crimes de guerre). Jusqu'ici, seule la France avait osé. Mais aucun pays africain, malgré les pressions de Paris...
- Un vaste marchandage entre Washington, Londres et Tripoli s'efforce de fermer le chapitre des sanctions consécutives à l'attentat de Lockerbie contre un avion de la Pan'Am (270 morts, en 1988). La négociation est sujette à rebondissements, mais un prix pour l'indemnisation de chacune des victimes a été évoqué : 10 millions de dollars. On s'en réjouirait pour les familles si l'on n'était en même temps effondré par la disproportion entre le **coût de la vie** d'un passager occidental et celui d'un enfant ou d'un malade africains.
- Chirac au balcon, Bové en prison : un drôle de raccourci de la justice française.

Erratum

Dans notre nº 103, la citation de Patrick de Grossouvre ne venait pas de L'Express mais du Point du 11/04/2002.

(Achevé le 22/06/2002)

Madagascar

« Dès que nous avons été informés qu'un avion privé ayant à son bord des passagers aux intentions suspectes volait à destination du territoire de Madagascar, nous avons immédiatement pris des dispositions appropriées afin d'interrompre ce vol [... qui a été bloqué en Tanzanie].

Cette affaire, et les informations dont je dispose maintenant, me conduisent à rappeler que la France condamne avec vigueur ce type d'action. La France ne saurait tolérer que son territoire soit utilisé pour des opérations de ce type. » (**Bernard VALÉRO**, porteparole du Quai d'Orsay, 20/06/2002).

« [Comment une douzaine d'hommes] aux allures plus militaires que civiles [... ont-ils pu] partir sans se faire remarquer par la Police de l'air et des frontières ? » (Une source aéroportuaire à Paris, citée par l'AFP, et RFI du 20/06/2002).

[D'autant que, selon Le Figaro, le chef des mercenaires Marc Garibaldi, était sous surveillance intensive des Services français.]

« Au vu du droit français, il n'y avait aucune infraction. » (Les autorités de l'aéroport Lyon-Satolas, le 20/06/2002, après qu'y ait atterri l'avion des 12 mercenaires et qu'ils en soient sortis librement).

[L'intolérance française au mercenariat reste très volatile. Par ailleurs, les 12 mercenaires ont fait l'aller-retour dans un jet haut-de-gamme (un Falcon 900) appartenant à une sous-filiale de Vivendi-Universal, Aéro Services Executive. Pour leur cinéma, les corsaires de la République ne se refusent plus grand chose.]

« À Tananarive, les gens font semblant de manger. [...] À Tamatave, on chasse les "étrangers", c'est-à-dire les Malgaches originaires d'autres régions ! 14 familles non originaires de Tamatave ont été massacrées. [...] Des mercenaires étrangers à la solde de Ratsiraka font régner la terreur. [...] Qui a intérêt à ce que se déclenche de façon totalement artificielle une guerre civile maquillée en guerre ethnique ? [...] Si cela arrive, c'est que, comme pour le Rwanda, "on" aura beaucoup fait pour ! [...] Non seulement Ratsiraka et la mafia qui est derrière lui, en premier lieu sa fille Sophie, ne cèderont pas au verdict des urnes, mais ils préfèreront mettre le pays à feu et à sang. [...] Ce qui me fait craindre le pire, c'est qu'il n'y ait à la fois aucune opposition française ou internationale à cet état de fait et un quasi black out des médias. » (**Une personnalité malgache**, appel téléphonique du 27/05/2002 à un ami français).

[L'appel date un peu, mais il est fort. Il n'est pas vrai qu'il n'y ait « aucune opposition française ou internationale à cet état de fait », mais la bataille des médias est inégale. Seuls ou presque peuvent en user ceux qui dénaturent le scandale politique en drame humanitaire.

Ainsi l'hebdomadaire La Vie a-t-il lancé une pétition "humanitaire" "SOS Madagascar" demandant « au gouvernement français de prendre l'initiative d'une négociation avec les protagonistes en vue du règlement de cette crise ». Comme si l'exécutif français n'était pas un protagoniste majeur, le premier responsable de la non-reconnaissance de la volonté du peuple malgache! Comme si la forme de combat politique choisie par les « protagonistes » malgaches était indifférente! Ce type d'indifférenciation est un grand classique depuis le génocide rwandais : pendant 3 mois, toutes les bonnes âmes ont appelé à « la négociation entre les deux parties en conflit » (les génocidaires et leurs adversaires).

C'est à raison que le président Ravalomanana a lancé le 20 juin au nom du peuple malgache « un appel solennel à la communauté internationale pour qu'elle condamne » M. Ratsiraka « qui mérite un procès devant [...] la Cour pénale internationale » : il est en effet « l'auteur d'actes de destruction volontaire et systématique des infrastructures (les ponts), l'auteur d'un désastre humanitaire sans précédent appuyé par une politique de terreur et de violences, et d'infractions criminelles contre le peuple malgache ».]

- « Cette non-reconnaissance [de Marc Ravalomanana] par la communauté internationale est la principale source du blocage de la situation à Madagascar :
- * Les avoirs extérieurs de Madagascar sont toujours gelés ;
- * Les bailleurs de fonds ont fermé les robinets pour mieux asphyxier le gouvernement Sylla et l'amener à accepter de négocier. Ils veulent notamment que ce gouvernement "s'ouvre" à des éléments en qui la France a confiance. Sylla refuse et déclare qu'il n'y a pas de place pour les assassins et les destructeurs de biens publics dans son gouvernement. [...]

Dans certaines localités, les malades meurent faute de soins médicaux. [...] La faim tenaille les plus pauvres. [...] La France entretient toutes ces situations. [...] La principale urgence est que la France reconnaisse officiellement Ravalomanana. » (Un responsable d'ONG malgache, lettre du 14 mai à une amie française).

[7 semaines plus tard, la France n'avait perçu d'urgent que l'envoi de 8 kits sanitaires...]

« Dès lors que l'accord politique sera conclu [entre MM. Ravalomanana et Ratsiraka], MM. Bongo et Wade, forts des assurances de la communauté internationale, [...] s'emploieront à réunir en faveur de Madagascar les contributions d'urgence nécessaires à son redressement. » (Omar BONGO et Abdoulaye WADE, Appel de Libreville, 04/06/2002).

[Le chantage est limpide.]

Françafrique

« Déby confond être chef de famille [la famille Itno] et président de la République. Il gère le Tchad comme son patrimoine personnel. Exemples : Président de la République, de la famille Itno ; Chef d'état-major général des Armées, Itno ; Directeur de Cabinet militaire, Itno ; Directeur général de la Douane, Itno ; ANS [Agence nationale de sécurité], Sûreté nationale, Gendarmerie nationale, FIR [Force d'intervention rapide], GSP [Sécurité présidentielle], Directeurs généraux des banques BDT, BCC et SGB, Garde nomade, ambassadeur du Tchad au Soudan, tous Itno ; ministre des Finances, son beau-frère ; Directeur général du Pétrole, son frère ; ambassadeur du Tchad en France, son beau-frère ; la liste est trop longue pour citer tous les responsables Itno dans ces régimes. Donc, c'est une seule famille qui dirige 7 000 000 de Tchadiens. » (Hassan FADOUL KITIR, ancien conseiller du président tchadien Idriss Déby, président du Mouvement pour le changement au Tchad, in Le Temps (N'Djamena) du 01/05/2002).

[C'est cette appropriation familiale du Tchad que Washington et Paris cautionnent.]

« [En Afrique,] les seuls clients des industriels français de l'armement sont les États africains ». (Jacques TEXIER, président du Groupement des industriels concernés par les matériels de défense terrestre. Interview à l'agence Pana à l'occasion du salon de l'armement Eurosatory, le 18/05/2002).

[L'interviewé voulait assurer que les société françaises de ventes d'armes ne fournissaient jamais les rébellions. Mais une majorité d'États africains restent des dictatures répressives : ils tournent plus souvent leurs soldats contre leurs propres populations que contre des agresseurs étrangers. Et certains bons clients de l'industrie française d'armement, comme le Burkinabè Compaoré, sont réputés pour leur rôle d'écran dans l'approvisionnement de rébellions théoriquement boycottées. Sous couvert de l'anonymat, un général souligne l'inclusion du secteur dans le "monde sans loi" de la finance internationale : « Le marché d'armes, comme toutes les affaires dans lesquelles d'énormes sommes d'argent sont en jeu, est impossible à contrôler par les États. Du reste, les gouvernements eux-mêmes ferment souvent les yeux. » La corruption des gouvernants est-elle si fatale ?]

« Finalement, dans un vote, l'important, ce n'est pas ce qui entre dans les urnes, c'est ce qui en sort. » (**Un policier algérien** chargé de surveiller en Kabylie le scrutin législatif du 30 mai. Cité par *Libération*, 31/05/2002).

[On ne peut mieux résumer l'escroquerie à la démocratie encore subie par une majorité d'ex-colonies françaises en Afrique].

« Le basculement de nos pays dans la violence, le laxisme dans la gestion des affaires publiques, la prédation sur une vaste échelle, le refus de nous accepter entre ethnies et régions, tout cela a des causes principalement endogènes. L'admettre sera le début d'une prise de conscience, et donc de la sagesse.

On me dira que c'est dédouaner trop facilement la responsabilité de l'extérieur. Mais les accusations de ce type, nous n'avons fait que les proférer depuis quarante ans, surtout nous, les intellectuels. Le problème aujourd'hui, c'est que les accusés ne prêtent plus la moindre attention à nos réquisitoires qui ont, soit dit en passant, pris un bon coup de vieux [...].

D'accord donc pour que nos amis français nous interpellent fermement quand au délitement de nos pays dont nous portons la responsabilité principale. [...] Le complexe du colonisateur n'a plus lieu d'être. [...]

Les pires pour nous, ce sont ceux qui jouent à nous caresser dans le sens du poil. La tape sur l'épaule est certes un geste amical, à condition qu'elle ne nous conforte pas dans l'idée infantilisante selon laquelle nous sommes les gentilles et innocentes victimes d'un complot international contre l'Afrique. Il ne faut plus nous flatter. [...] » (Jean-Paul NGOUPANDE, ancien Premier ministre centrafricain. Contribution au *Monde* du 18/05/2002).

[L'argumentation est d'autant plus habile qu'elle est en partie vraie: bien sûr, il y a dans les maux exposés d'importantes responsabilités africaines. Il y en a eu aussi dans l'esclavage. Il a fallu pourtant le dénoncer durant plusieurs siècles, sans que cette dénonciation vieillisse — bien qu'elle fatiguât ceux qui auraient voulu larguer par anticipation le « complexe » de l'esclavagiste. La Françafrique est une alliance entre une minorité de Français et d'Africains. Il n'y a donc pas chez ces derniers que d'« innocentes victimes ». Mais faire assumer aux seuls Centrafricains la situation actuelle de leur pays, vassalisé et pillé depuis quatre décennies par les réseaux de l'ex-métropole, c'est un peu fort de café.

On vient d'apprendre, d'ailleurs, que le célèbre capitaine Barril, mêlé à quantité d'ingérences néocoloniales et protégé de Jacques Chirac, était nommé, par décret du président Ange-Félix Patassé, responsable de « la lutte contre le terrorisme intérieur et extérieur » en Centrafrique.

Le propos de Jean-Claude Ngoupandé s'inscrit parfaitement dans une campagne menée depuis dix-huit mois et plusieurs fois évoquée en ces Billets : depuis que Survie a imposé le concept de Françafrique, et sa réalité, une série d'éminents experts et journalistes ressassent dans la presse écrite ou les médias audiovisuels que, certes, tout cela a existé, mais que c'est du passé. Selon les auteurs, la Françafrique serait décédée en 1979 (renversement de Bokassa), 1994 (dévaluation du franc CFA) ou 1997 (réformes Jospin). La plupart des Africains savent qu'il n'en est rien : n'en parlez pas aux Congolais ou aux Tchadiens! Mais l'opinion publique française ne demande qu'à le croire. Or la propagande françafricaine vise d'abord cette opinion-là.

Jean-Claude Ngoupandé est soutenu par un réseau que l'on pourrait qualifier de "moderniste", partisan d'une tutelle parisienne moins archaïque. Son récent ouvrage, L'Afrique sans la France (Albin Michel, 2002), bénéficie dans Le Monde (17/05/2002) d'une recension exceptionnellement élogieuse, sous la plume de Stephen Smith: « ce livre, le plus lucide de tous ceux parus en ces temps nouveaux de la "postcolonie" », « un argumentaire miraculeusement sorti du ghetto africain ». La promotion d'un livre par Stephen Smith, dans Le Monde, est tout sauf un miracle... Surtout si elle permet en même temps de substituer le terme « postcolonie » à « néocolonie ».

On est en pleine bataille d'idées. Sauf qu'un camp peut s'exprimer dans le "journal de référence", et pas l'autre. Début juin, Le Monde refusait une libre opinion sur le Congo-Brazzaville signée par les députés français et tchadien Noël Mamère et Ngarléjy Yorongar, le cinéaste Cheikh Oumar Sissoko, Patrick Farbiaz (Les Verts), les présidents d'Aircrige et de Survie (Catherine Coquio et François-Xavier Verschave): y était très précisément exposée la complicité de la France dans la répétition des crimes contre l'humanité en ce pays pétrolier, réserve d'exploitation de TotalFinaElf...]

Mondialisation

« Jusqu'à la fin des années 80, il existait un système de coopération entre les pays importateurs [de café] et les pays en développement exportateurs. [...] Ce système a été rompu. [...] Le revenu des producteurs a fondu à 5,5 milliards de dollars contre 12,5 milliards au début des années 90. Dans 50 pays, ce sont 25 millions de familles rurales qui souffrent d'une baisse dramatique de leur revenu. [...] Cinq entreprises multinationales contrôlent plus de la moitié de la transformation et du négoce de café. Leur chiffre d'affaires dépasse les 60 milliards de dollars, contre 30 milliards au début des années 90. Leur pouvoir de négociation est tel qu'elles s'approprient l'essentiel de la valeur ajoutée de toute la filière. [...] Lorsque vous payez 3 euros un café sur les Champs-Élysées, c'est à peine si un centime est perçu par le producteur [...].

La mondialisation a été unilatérale, en faveur des pays développés. [...] Ceux qui assurent tous les risques, à savoir les producteurs, ont souvent des marges financières négatives, tandis que les compagnies commerciales des pays riches décuplent leur gain. » (Nestor OSORIO, directeur de l'Organisation internationale du café. Interview à *Libération*, 07/06/2002).

[C'est si limpide que l'on devrait pouvoir y faire quelque chose.]

Faim

« La mondialisation, c'est [... aussi] cette capacité de savoir et de prévenir les pénuries alimentaires à n'importe quel endroit du globe. Plus le fait qu'aujourd'hui les quantités de nourriture produites sont largement suffisantes pour nous permettre d'enrayer tout déficit alimentaire. Il n'y a pas de fatalité d'une famine, où que ce soit dans le monde. Aujourd'hui, toute famine qui se produit est

une famine tolérée. » (Sylvie BRUNEL, géographe, auteur de Famines et politique, Presses de Sciences-po, 2002. Citée par Libération du 14/06/2002).

- « Ce n'est un secret pour personne que l'aide des pays riches diminue et qu'ils se désintéressent de la question. La nouveauté, c'est qu'ils ne cherchent même plus à faire semblant. » (**Un fonctionnaire de la FAO** (Food and Agriculture Organization, à l'occasion du 2^e Sommet mondial de l'alimentation, à Rome. Ibidem).
- « Combien de chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de l'OCDE sont arrivés à Rome pour participer à ce sommet pour les pauvres ? 2 sur 29. »(Jacques DIOUF, directeur général de la FAO, organisatrice du Sommet de Rome. AFP, 10/06/2002).

[Quelque cent chefs d'État ou de gouvernement sont venus des autres pays. Les pays de l'OCDE donnent 12 000 dollars par an à chacun de leurs agriculteurs, et 6 dollars à ceux des autres pays.]

« 24 000 personnes meurent de faim chaque jour. La faim dans le monde est une plaie insoutenable qui touche 800 millions de personnes. » (**Kofi ANNAN**, secrétaire général de l'ONU, le 10/06/2002 au 2° Sommet mondial de l'alimentation, à Rome).

[Tous les jours, huit fois plus de victimes que les attentats contre le World Trade Center. Cependant, la mémoire de ces victimes « tolérées » pèse infiniment moins dans les préoccupations des responsables occidentaux...]

« Nous faisons tous trop peu. » (Silvio BERLUSCONI, président du Conseil italien. Ibidem).

[Le chef de gouvernement du pays hôte n'a pu se dispenser d'une allocution, même s'il a fait avancer la fin du Sommet pour regarder le match de Coupe du monde Mexique-Italie.

À vrai dire, Silvio Berlusconi fait beaucoup pour favoriser le libre cours de la mondialisation mafieuse. L'Union européenne, en subventionnant les exportations de ses agriculteurs, fait beaucoup pour saboter l'agriculture des pays pauvres. Et la finance occidentale, en cultivant une dette inique, fait beaucoup pour ruiner les budgets sociaux dans les États où vivent les affamés.

Les ONG présentes au sommet de Rome ont pu seulement se féliciter de l'adoption d'un droit fondamental « à l'alimentation ». Ce n'est pas si dérisoire, car cela ouvre la porte à toutes sortes de recours pour exercer ce droit.]

À FLEUR DE PRESSE

Madagascar

Le Journal de l'Île de la Réunion, Ballet aérien dans l'Océan Indien. Les Ukrainiens de Ratsiraka protégés par les Français, 24/05/2002 (Guilhem BEAUQUIER): « Didier Ratsiraka [... a établi son QG de campagne] à 20 km de Tamatave, [dans] sa résidence d'Ambodiatafana. [... Elle est ravitaillée par] les avions de la Sonavam (compagnie [... qui] appartient à son fils Xavier), pour l'essentiel de vieux coucous loués à l'Ukraine [...], voire même parfois des aéronefs appartenant à la [...] défunte TTAM, dont Xavier R. a réussi à récupérer une partie des biens alors qu'il devait une petite fortune à cette compagnie. [...]

Dans ces avions, des provisions de bouche et des produits de confort, certes, mais aussi d'autres biens manufacturés assez peu comestibles : grenades, pruneaux, etc. Derrière le manche, essentiellement des pilotes privés ukrainiens nostalgiques de l'Armée rouge [...]. Ces chevaliers du ciel n'oublient pas, sur la route du retour, d'emporter quelques produits locaux : saphirs, rubis, etc. [...] Valerian Malienov [...] revenait avec Ludmila Volinskaïa [... via la Réunion] d'un petit séjour [... en Ukraine]. L'aéroport de Tamatave [... étant] fermé à tout vol régulier, [... ils] ont été déroutés sur [...] Tananarive [... où] la police de l'air et des frontières malgache [... a décidé un] retour à l'envoyeur, c'est-à-dire [l'aéroport réunionnais] Gillot. [...] Apprenant les tribulations de son pilote, Didier Ratsiraka [...] a fait comme d'habitude quand il a un problème : il a appelé Paris. Là-bas, un certain Jean-François Lacombe s'est donc fendu d'un fax adressé au secrétaire général de la préfecture de la Réunion, Vincent Bouvier, qui n'a sûrement pas l'habitude qu'on lui parle sur ce ton : "[...] Nous avions obtenu un avion privé de la Réunion [vers Tamatave] pour demain matin [...]. Nous venons d'apprendre [...] que sur ordre de la préfecture, ils seraient renvoyés de force en Ukraine ce soir. Je vous avoue que je ne comprends pas [...] le traitement infligé à ces citovens dont la seule faute était d'avoir été victimes d'une erreur d'une compagnie aérienne française, et alors que nous avions tout mis en œuvre pour suivre les "conseils" émanant des autorités françaises [...]. " [...] Un deuxième fax de M. Lacombe, [... est] envoyé de Paris [... 2 heures plus tard ce 21 mai :] "[...] Je viens d'être informé que les interventions auprès des pouvoirs publics français vous ont été transmises. [...] Ces deux personnes seraient accueillies à Maurice [...]". [... Voilà qui] est on ne peut plus clair: au-dessus d'un préfet, c'est le ministère de l'Intérieur et Matignon. Et au-dessus l'Elysée... ».

[Dont l'occupant apprécie beaucoup l'île Maurice, voisine de la Réunion, d'où il est aisé de trouver un vol privé pour Tamatave. M. Lacombe est visiblement un intermédiaire branché sur le sommet de l'État français. Où l'on se soucie beaucoup du convoyage des colis de l'ex-président malgache.]

Mad online.com, La crise malgache téléguidée par la France ?, 21/05/2002 : « [Quels sont les mobiles de la France] dans la crise malgache ? [...] Madagascar [...] est un bastion important de la Francophonie [...]. Jusqu'à présent, tous les ministres ont leurs conseillers français. Tous les textes officiels sont disponibles en français. [...] Les sociétés coloniales nationalisées dans les années 70 sont maintenant privatisées et vendues à des sociétés... françaises. [...] Le groupe Bolloré contrôle deux tiers des investissements étrangers à Madagascar et notamment dans les domaines clés comme la télécommunication, l'eau et l'électricité ainsi que les industries de transport. [...] La garde présidentielle est une unité d'élite armée et entraînée par la France. C'est elle entre autres qui a permis à Ratsiraka de maintenir la tension dans les provinces. »

[Ajoutons que les réseaux françafricains sont mêlés aux trafics de pierres précieuses, au racket sur les carburants, à la mafia du transport routier, aux monopoles d'importation, aux manipulations de la monnaie, des droits de douane et des circuits de franchise douanière...]

Françafrique

Le Figaro, La DGSE plaide non coupable dans la mort d'opposants congolais, 21/05/2002 (Jean CHICHIZOLA) : « Dans la soirée du 29 décembre 2000, deux affairistes africains sont abattus à Chasse-sur-Rhône (Isère) alors qu'ils préparent un putsch contre le

leader du **Congo-Kinshasa**, Laurent-Désiré Kabila [...]: Aimé Atembina, ancien militaire zaïrois, réfugié en Belgique depuis la chute de Mobutu en 1997, et Philémon Nahluwindja Mukuba, dit le "Mwami", chef coutumier et ancien président de la Société minière du Congo [...]. Trois suspects [...]: un Belge, Benoît Chatel, un Monégasque, Alain Deverini, et un Italien, Domenico Cocco. Enfin un scénario s'appuyant sur les récits des trois suspects: Benoît Chatel aurait été approché par Atembina et d'autres "mobutistes" pour les aider à fomenter un coup d'État. Menacé par les apprentis putschistes et ayant rendez-vous avec eux le 29 décembre 2000 à Lyon, Chatel appelle à l'aide son associé [...] Deverini dont l'ami [...] Cocco se charge de régler le problème [... avec] deux tueurs [...]

Un élément trouble ce bel ordonnancement : Benoît Chatel affirme devant le juge d'instruction avoir espionné les victimes pour la **DGSE** et les services secrets congolais. Il évoque [avec précision] ses contacts avec la DGSE. [... Il raconte que] le "Mwami" voulait vendre "de l'uranium 235, du césium 137 et du cobalt" pour financer son hypothétique putsch. [... II] affirme que [...] la DGSE, non contente de tout savoir sur les projets du Mwami et d'Atembina, surveillait très étroitement leurs faits et gestes à grand renfort de filatures et d'écoutes téléphoniques [... et qu'elle] aurait été informée du rendez-vous du 29 décembre 2000.

Des déclarations jugées suffisamment dérangeantes par les services secrets pour envoyer l'un des leurs, colonel de son état, "éclairer" le magistrat instructeur. [...] Benoît Chatel est bien un "contrat ponctuel". [...] Autre affirmation : la DGSE n'a jamais surveillé les deux victimes et ne savait rien du rendez-vous du 29 décembre [... Elle a] "eu connaissance d'un trafic d'uranium par le Mwami, mais dans le contexte d'un autre dossier [...]. Nous avons été chargés d'une mission d'observation sur l'incidence des trafics illicites des ressources de la RDC sur la poursuite des combats dans cette zone et, dans ce cadre, nous avons vu apparaître le Mwami et son implication dans un trafic d'uranium". »

[Sans nous étendre sur la liste très françafricaine des trafics imputés aux deux victimes (machines à sous, diamants, armes, fausse monnaie et produis radioactifs), relevons deux éléments intéressants : la DGSE admet avoir contribué aux investigations concernant le pillage des ressources naturelles du Congo-K (au rapport de l'ONU, dont la première mouture ciblait tout particulièrement l'« ennemi » rwandais ?) ; elle assure, sans que l'on parvienne à la croire, avoir laissé évoluer sans surveillance sur le territoire français un vendeur de matières nucléaires... Si elle ment, par pure hypothèse, serait-ce l'aveu de sa connaissance du rendez-vous fatal et de ses objectifs ?]

La Lettre du Continent, Au pays de l'impunité, 06/06/2002 : « Étrange ambiance à Abidjan : l'État se délite et chacun fonctionne en réseaux claniques , familiaux, confessionnels, politiques. Seule l'impunité est reine. [...]

Dans la filière cacao, il y a des bagarres – parfois mortelles – entre les responsables des dossiers, et une poignée de "seigneurs" font valser les milliards CFA dans les nombreuses structures [...] censées l'organiser et la contrôler. [...]

Les douaniers ont récemment établi un dossier d'un groupe industriel portant sur près de 100 milliards [150 millions €] de fraudes. Très "instruit", celui-ci tout comme les précédents a peu de chances d'arriver jusqu'à un greffier dans les prétoires. En Côte d'Ivoire, on s'arrange. »

[Le président Laurent Gbagbo, qui jadis s'opposa courageusement à la Francivoire houphouétienne, se livre et livre son pays aux mœurs et aux réseaux françafricains. Il a désormais pour avocat l'ex-bras droit de Foccart, le flagorneur de Bongo, Me Robert Bourgi.]

Le Canard enchaîné, *Pasqua et Marchiani* jouent les prolongations, 05/06/2002 : « Jean-Charles Marchiani mène une intense guérilla contre le retour des commissions rogatoires lancées afin de mieux connaître les nombreux comptes qu'il possède en Suisse et, accessoirement, ceux de Pierre Pasqua, le fils de Charles. [... II] a adressé, voilà quelques mois, un courrier aux autorités de Berne, sur ce thème : empêchez les juges de se montrer trop curieux, ces comptes sont liés à des activités couvertes par la raison d'État. Et de citer sa présence régulière au Club de Berne, où se retrouvent plusieurs services de renseignement occidentaux, dont les Américains et la DST française. [...] Sa démarche est restée infructueuse, [... mais] une difficulté de procédure [...] permet à Marchiani de retarder de trois mois le retour des commissions [...].

Le courtier en armes **Pierre Falcone** et son associé le milliardaire russe **Arcadi Gaydamak** ont eu moins de chance. Les commissions rogatoires qui les concernaient – une montagne haute d'un mètre de relevés bancaires – ont déjà été renvoyées en France. L'examen de ces comptes confirme la plupart des intuitions du juge Courroye sur les versements au profit de nombreuses personnalités françaises. [...] "Falcone, explique un avocat, [...] apparaît de plus en plus comme le dindon de la farce. Un peu à l'image de Loïk Le Floch-Prigent dans l'affaire Elf" ».

[Charles Pasqua et Jean-Charles Marchiani ont déjà fait l'objet d'une note accablante de la police judiciaire, transmise le 9 avril. Les enquêteurs estiment « que les deux élus ont bénéficié d'une partie des profits colossaux – un milliard de francs – tirés du trafic d'armes » avec l'Angola (Le Parisien, 25/05/2002).]

Le Temps (Genève), L'enquête genevoise sur la corruption angolaise provoque une crise diplomatique, 28/05/2002 (Sylvain BESSON): « Dans une missive datée du 24 mai, [...] le président angolais José Eduardo Dos Santos s'en prend violemment à la Suisse et à sa justice, qu'il accuse d'"arrogance" et d'"abus de pouvoir". [...] Le juge genevois Daniel Devaud avait inculpé [...] Pierre Falcone pour "gestion déloyale des intérêts publics" lors du rachat de la dette angolaise envers la Russie. [...] Le magistrat genevois soupçonne Pierre Falcone et [...] Arkady Gaydamak d'avoir permis à des fonctionnaires angolais et russes de s'enrichir considérablement grâce à cette opération. Dos Santos aurait lui-même personnellement bénéficié du montage complexe concocté par le duo [...] sur des comptes ouverts au Luxembourg. Sur un total de 1,5 milliards de dollars déboursés par l'Angola pour solder sa dette, la Russie n'en aurait touché que 160 millions. Le reste aurait été réparti entre des intermédiaires [...] et des dignitaires politiques des deux pays. L'an dernier, quelque 750 millions de dollars ont été bloqués à l'UBS sur ordre de la justice genevoise dans le cadre de cette affaire. »

[Dans l'exposé des charges contre Falcone, le juge Devaud parle « d'une organisation secrète œuvrant entre Genève, Moscou et Luanda et poursuivant le but de se procurer des revenus illicites par les moyens criminels tels que le corruption et la gestion déloyale des intérêts publics » (Le Monde, 29/05/2002).] On s'approche du « groupe criminel organisé », au sens où le définit la future Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, dite Convention de Palerme.]

Le Parisien, L'hôtesse d'accueil faisait aussi le ménage, 31/05/2002 (Laurent VALDIGUIÉ): « Mélanie, une ancienne hôtesse de Brenco [...], a raconté [devant le juge] qu'elle recevait dans les locaux de la société de Pierre Falcone des "visiteurs réguliers" et cite les principaux "mis en examen" du dossier: Jean-Christophe Mitterrand, qu'elle a vu "une bonne vingtaine de fois environ", mais aussi Jacques Attali, Jean-Charles Marchiani, et Paul-Loup Sulitzer. [...] "J'ai compris au fil du temps que certaines personnes

venaient chercher de l'argent' confie-t-elle. L'hôtesse se souvient d'une anecdote : "J'avais trouvé une enveloppe aux toilettes après le passage de Paul-Loup Sulitzer qui avait rencontré immédiatement avant M. Falcone. J'en ai donc déduit qu'il était allé recompter l'argent aux toilettes..." [...]

Mélanie révèle aussi deux épisodes de "nettoyage" [...] : "La première fois, il s'agissait de rechercher [...] dans la cave des documents à en-tête de ZTS-Osos" (la société tchèque qui vendait des armes à l'Angola). [...] "La deuxième fois, poursuit Mélanie, qui situe l'épisode en 1998, Isabelle Delubac [la secrétaire de Falcone] nous avait prévenues qu'on allait avoir de la visite. Elle nous a demandé de vider les armoires au premier étage. [...]'ai] rempli des cartons avec des noms de pays, Angola, Amérique du Sud... [...] Peu de temps après, il y a eu une [...] perquisition". Les dirigeants de Brenco avaient-ils été prévenus ? ».

LIRE

Andrée Michel, Justice et vérité pour la Bosnie-Herzégovine, L'Harmattan, 12/2001, 147 p.

De cette sociologue, philosophe et néanmoins militante, nous avions déjà signalé un petit livre au titre explicite: Citoyennes militairement incorrectes (L'Harmattan, 1999). Cette fois, Andrée Michel explore les dessous racistes de la propagande occidentale sur l'ex-Yougoslavie, qui a favorisé le démantèlement de la Bosnie, une longue "purification ethnique", puis le massacre de Srebrenica.

Dans une deuxième partie, le général français Morillon en prend pour son grade : son discours militaro-humanitaire sur la guerre en ex-Yougoslavie et sur les Bosniens est, selon l'auteur, emblématique d'un déni, d'un mépris, aux conséquences terrifiantes. Rarement osé, ce type de mise en cause idéologique incite évidemment à questionner les discours que l'on nous a servis ou nous servira lors des interventions militarohumanitaires françaises en Afrique.

Débat. Réagissant à notre recension de son dernier ouvrage, La Nuit rwandaise (Billets n° 104), Jean-Paul Gouteux nous a adressé le courrier suivant :

« Billets a signalé la parution de La Nuit rwandaise et je l'en remercie. Cette note de lecture était, pour le moins, incomplète. Elle a néanmoins le mérite d'ouvrir un débat auquel les réflexions qui suivent peuvent contribuer.

Le premier point est la notion de préméditation. Si la complicité de l'État français et donc de certains de ses responsables dans le génocide des Tutsi est bien qualifiée par *Billets* "d'incontestable", il en dénie néanmoins la préméditation. Il est bien entendu évident que nous voudrions tous croire qu'il n'y a pas eu de préméditation. Cette idée d'avoir prémédité une telle horreur est, non pas "inimaginable", elle est tout simplement insupportable. Or les responsables français étaient bien informés du risque de génocide ¹. Ils n'ont rien fait pour l'entraver et y ont au contraire collaboré...

En résumant l'histoire des deux républiques hutu, *La Nuit rwandaise* montre comment les Tutsi au Rwanda étaient une minorité menacée et comment ils ont joué le rôle de boucs émissaires pendant 34 ans, de la Toussaint sanglante de 1959 à l'extermination des Bagogwe (Tutsi du Nord) en 1990-1992, en passant par le "petit" génocide de Gikongoro en 1963. L'ambassadeur de France à Kigali a pu dire à la Mission d'information que "le génocide constituait une hantise quotidienne pour les Tutsi" (La Nuit rwandaise p. 41)². Il a même avoué que : "Le génocide était prévisible dès cette période [1990-1993]" (p. 172). L'aveu suffit, même s'il ajoute à la suite "sans toutefois qu'on puisse en imaginer l'ampleur et l'atrocité". Cela ne minimise pas la préméditation, mais confirme que c'était bien le schéma prévu, conçu sur la base des massacres précédents. Une grande partie du livre est consacrée à la mise en perspective historique. Il explique comment Kayibanda a mis en place ce racisme d'État et institutionnalisé l'idéologie du génocide après son coup d'État de 1961. Son discours le plus célèbre, celui de 1964, qui a été radiodiffusé au Rwanda tous les matins sous son règne, annonce " la fin totale et précipitée de la race tutsi!" par représailles en cas d'attaque (p. 84). Paul Dijoud, directeur des affaires africaines et malgaches au Quai d'Orsay, reprendra cette menace à Paris en 1992, face à Paul Kagame (p. 85). Il est certain que les acteurs français, militaires et politiques, n'étaient pas à l'origine de cette idéologie. En revanche, ils ne pouvaient l'ignorer, leurs alliés hutu ne leur cachaient pas ³ et ils l'ont utilisée indirectement par leur soutien aux extrémistes, même s'ils disent avoir été surpris par "l'ampleur et l'atrocité" du génocide (sic)!

Qu'est-ce que la préméditation, sinon savoir que l'aide financière, militaire et politique est destinée à un État ouvertement génocidaire et dont on connaît les desseins? Les militaires français étaient chez eux dans l'armée rwandaise. Ils ne pouvaient ignorer la directive du Général Deogratias Nsabimana désignant comme ennemi potentiel tous les Tutsi de l'intérieur (p. 223). Quelle preuve peut-on réclamer? La préméditation de l'extermination des Tutsi ne se trouvera jamais dans des rapports explicites, pas plus ici que pour le génocide des Arméniens ou des Juifs. C'est un non-dit, un sous-entendu qui se dissimule dans un recoin de la conscience des acteurs. C'est une idée volontairement refoulée des niveaux supérieurs de la conscience ou maintenue dans un "flou" qui la rend tolérable. Un refoulement inutile chez ceux que l'on peut considérer comme les acteurs majeurs et dont faisait forcément partie François Mitterrand. Ce serait faire injure à son intelligence aiguë que ne pas lui en attribuer une conscience claire et précise, malgré une maladie qui l'affaiblissait mais n'entamait pas sa lucidité. Il est vrai que l'identification précise de ces acteurs maîtres dans l'art de dissimuler leur cynisme dans un langage politique mielleux, est difficile. Comment prouver un état de conscience? Cependant il ne s'agit pas là pour autant de "rallier une idéologie" (qu'elle quelle soit) mais au contraire de recouper des informations (incluant même des aveux) qui font que la décision politique est prise en connaissance de cause. On comprend donc pourquoi aucun document provenant de la cellule de l'Élysée n'a été utilisé par la Mission d'information. Le véritable paradoxe, c'est que les parlementaires aient accepté cette amputation majeure de l'investigation sans que cela paraisse ridicule!

Abordons le second point. Y a-t-il dans La Nuit rwandaise une "fixation" sur François Mitterrand ? Si ce livre rend au Prince ce qui lui appartient, notamment le cynisme qui lui aurait fait décréter qu'un génocide en Afrique "ce n'est pas très important", son état-major n'est pas oublié, loin de là. La partie consacrée à l'armée et aux services secrets est beaucoup plus importante que celle réservée à leur chef suprême. Un sous-chapitre est également consacré à Alain Juppé (p. 120-124), deux le sont à Balladur (p. 131-135 et 403-404), un autre au général Jean-Pierre Huchon (p.149-151), un autre encore au général Quesnot (152-154), etc. Quant à Cazeneuve, rapporteur de la mission parlementaire, sa mention n'est pas une "maladresse". Elle est même hautement revendiquée. La complicité de génocide est un tout. Elle ne s'arrête pas en 1994 et la Mission d'information tronquée de 1998 en fait partie. Ce point m'apparaît comme particulièrement important.

Enfin, si l'émotion n'est pas absente de ce livre, qui est, comme expliqué dans l'introduction, à la fois une "réflexion pour sortir du silence et rébellion contre l'apathie et l'indifférence", elle ne rentre pas dans l'analyse et y est même rigoureusement absente. [...] ».

- 1. Par de multiples sources, notamment par des enquêtes. Citons celle de 1993 (FIDH-HRW) auquel Jean Carbonare, président de Survie a participé et qui décrit dans le détail la machine génocidaire.
- 2. Audition du 22 avril 1998. Martres a été remplacé par Marlaud en 1993.
- 3. Voir p. 41 la déclaration du colonel Serubuga, chef d'état-major des FAR à l'ambassadeur de France.

[La préméditation est, selon Le Petit Robert, le « dessein réfléchi d'accomplir une action ». Ce n'est pas « un non-dit, un sous-entendu qui se dissimule dans un recoin de la conscience des acteurs », « une idée volontairement refoulée ». Ce n'est pas avoir négligé de prévenir un risque, fût-il pour quelques-uns « prévisible » (l'on sait d'ailleurs que la prévisibilité est beaucoup plus forte a posteriori ; a priori, il s'agit généralement d'une possibilité).

Il faut aussi être économe du mot « génocidaire ». Nous préférons la définition historique d'un Yves Ternon à celle de la Cour pénale inter nationale : la première réserve le terme de génocide aux rares projets d'extermination totale, la seconde permet de parler d'« actes de génocide »

pour des massacres ethniques (celui des pasteurs Bagogwe par exemple). Au sens juridique, de nombreux États actuels devraient être qualifiés de « génocidaires ». La réprobation en est diluée. Au sens historique, le régime Habyarimana n'était pas « ouvertement génocidaire » en 1993.

Répétons notre conviction, déjà suffisamment accablante : la menace qui pesait sur le Rwanda était parfaitement connue ; en avril 1994, la France officielle, élyséenne et militaire, a compris très tôt que l'éventualité d'un génocide se concrétisait, mais elle a pourtant continué de soutenir à fond ses alliés rwandais, qui l'avaient conçu et l'exécutaient. Cela est documenté, cela peut être établi devant un tribunal. C'est l'un des pires crimes de l'histoire de France – suffisamment grave pour que la mission parlementaire n'ait pas eu accès aux archives qui auraient conforté cette complicité.

D'autres incriminations sont possibles, mais elles ne sont pas prouvées. Ainsi, l'opposition entre le cynisme extralucide du Prince et le « "flou" » de la conscience des autres acteurs est, en l'état de nos connaissances, trop téméraire : cela nécessiterait une étude fine des mécanismes réels de l'information du Prince, de la décision à l'Élysée et en Françafrique, de la capacité de travail d'un Mitterrand déjà très malade. Prévenir les pires irresponsabilités suppose de parler des êtres humains (non de surhommes ou de sous-hommes) et de politique réelle, où la non-décision (parfois coupable) côtoie sans cesse la décision.

D'autre part, le nœud des responsabilités françaises n'est pas la juxtaposition de celles de l'exécutif civil et d'une coterie militaire : c'est leur interaction. Hypostasier la responsabilité présidentielle, à cause de la Constitution de la V^e République et du charisme de Mitterrand, dispense de s'interroger sur ceux qui ont pu influencer le Prince.

Redisons enfin notre désaccord avec une conception globalisante de la complicité : il faut en distinguer des degrés. Le contribuable français qui, après le Rwanda, a continué de payer ses impôts à un État complice de génocide n'est pas totalement innocent. Faut-il l'ajouter à l'index des « protagonistes du génocide » ?].

Jean-Jacques Gabas, Philippe Hugon, Étienne Le Roy, François Lille, Christiane Marty, François-Xavier Verschave, Annie Vinokur

Biens publics à l'échelle mondiale

Colophon (Bruxelles), 134 p., 2001, 10 € franco à Survie.

Concept attrape-tout ou formidable levier de changement? *Survie* penchait pour la seconde hypothèse quand elle a créé l'association *Biens publics à l'échelle mondiale* (BPEM), interface entre une perspective scientifique et une promotion militante. C'était en 1999. Le concept n'était pas encore à la mode. Cette mode soudaine trahit de fait un nœud d'ambiguïtés. Le Comité scientifique de BPEM s'est employé à en débattre durant un an, à partir de l'automne 2000. La perspective en sort plus vigoureuse, selon nous – permettant d'ouvrir cette année une série de chantiers thématiques (justice pénale internationale, santé, climat, monnaie et crédit, circulation maritime).

L'ouvrage (publié avec l'aide de la Coopération belge et d'un consortium d'ONG de ce pays) rend compte de la problématique, des ambivalences du concept, des risques de dévoiement, avant d'esquisser une première synthèse. Selon le principe même de BPEM, il croise des points de vue scientifiques et militants. Il sera complété d'ici quelques mois par un ouvrage de vulgarisation, à paraître à La Découverte.

Abonnez-vous à Billets d'Afrique et d'ailleurs!
Vous recevez notre publication sans y être encore abonné, et vous appréciez cette information alternative, synthétique, indépendante ? Contribuez, en vous abonnant, à la maintenir vivante!
Nom, Prénom :
Adresse:
Je règle un abonnement annuel : En France (16 €) □ À l'étranger (21 €) □ De soutien (30 €) □

Association Survie, 57 avenue du Maine, F75014-Paris - Directeur de la publication : François-Xavier Verschave - Imprimé par nos soins Commission paritaire n° 76019 - Dépôt légal : Juillet 2002 - ISSN 1155-1666 - Abonnement: 16 € (Étranger: 21 €)

Tél. (33 ou 0)1 43 27 03 25 - Fax (33 ou 0)1 43 20 55 58 - survie@wanadoo.fr